



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 10 NOV. 2023

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES
DELIBERATIONS DU 25 MAI 2020 ET DU 19 MAI 2022

095-219505989-20231110-RH2023DEC305-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Service Ressources Humaines
LB/KMC

2023-n° 305

OBJET : Formation AFGSU NIVEAU 2

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

CONSIDERANT la nécessité de faire bénéficier un agent du service action sociale, logement, petite enfance de la commune d'une formation AFGSU niveau 2,

CONSIDERANT l'offre présentée par CESU 95 de l'Hôpital NOVO, 6 avenue de l'Île de France, 95303 PONTOISE CEDEX,

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention de formation concernant une formation AFGSU niveau 2, d'une durée de 3 jours, du 20 au 22 décembre 2023, pour un agent du service action sociale, logement, petite enfance de la commune, avec le CESU 95 de l'Hôpital NOVO, 6 avenue de l'Île de France, 95303 PONTOISE CEDEX, pour un coût total de 400 euros.

Article 2 : Les autres prescriptions contractuelles sont mentionnées dans la convention jointe à la présente décision.

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint au Maire,

Christian FIBENOT
Maire Adjoint
Val d'Oise

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 13 NOV. 2023

Mis en ligne et/ou notifié le : 13 NOV. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 13 NOV. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.